



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 22 février 2010, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 15**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant le point 2.5 (Adoption sondage de la Ville de Malartic) et ajouter le point 9.2 (Congrès de l'UMQ);

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.1.- Adoption de l'ordre du jour;
- 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010;
- 1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2010;

**RÉSOLUTION
2010-02-059**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 janvier 2010;
- 2.2.- Transport adapté La Calèche d'Or : participation financière de la Ville;
- 2.3.- Entente de gestion de la salle de spectacles;
- 2.4.- Projet d'entente 91-314 réaménagement de six intersections sur la route 117 (rue Royale);
- 2.5.- Adoption du sondage de la Ville de Malartic ;
- 2.6.- Prix d'excellence 2010 de l'administration publique du Québec;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Demande de servitude sur lot # 3 001 080;
- 3.2.- Demande de dérogation mineure de M. Ronnie Lauzon et Mme Hélène Brosseau : 491, 2^e Avenue;
- 3.3.- Programme d'économie d'eau potable 2010;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1.- Publicité cahier économique : Revue Industrie & Commerce;

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Appui hockey Filon Abitibi-Témiscamingue;
- 5.2.- Demande d'aide financière FEMO : salle de spectacles ;
- 5.3.- Achat d'équipements de bar et salle cabaret : salle de spectacles ;

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

- 7.1.- Contrat de service – Larouche Bureautique : Garage - Canon, IR-10251F;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1.- Demande de l'église : vin d'honneur;
- 9.2.- Congrès de l'Union des municipalités du Québec;

10.0.- CORRESPONDANCE

11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2010-02-060**

**RÉSOLUTION
2010-02-061**

**RÉSOLUTION
2010-02-062**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010 tel que rédigé;

Adoptée

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2010 tel que rédigé;

Adoptée

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 janvier 2010

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des factures payées au 31 janvier 2010.

2.2.- Transport adapté La Calèche d'Or : participation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Transports du Québec demande une résolution confirmant la participation financière de la Ville de Malartic pour le service de transport de personnes handicapées utilisant le service de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 467.14 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q., c. C-19), la Ville de Malartic a conclu une entente avec Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic pour l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la ville et en assurant également une liaison avec des points de services situés à l'extérieur du territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 467.14 de cette loi, le Conseil municipal peut accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif assurant le transport des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville de Malartic était de 20 % du budget de Transport adapté La Calèche d'Or pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

l'année 2009, incluant la participation financière de la municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil désire contribuer pour 20 % du budget 2010 de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic, incluant la participation financière de la municipalité de Rivière-Héva;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONTRIBUER pour une somme équivalente à 20 % du budget de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic pour l'année 2010, incluant la participation financière de la Municipalité de Rivière-Héva;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre des Transports du Québec comme l'exige l'article 467.14 de la Loi sur les cités et villes du Québec ainsi qu'à Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-02-063**

2.3.- Entente de gestion de la salle de spectacles

A 20h17, Mme la conseillère Sylvie Daigle se retire étant en conflit d'intérêt.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente de gestion de la salle de spectacles avec le Quartier des Divertissements de Malartic en ajoutant la notion de la politique de tarification des organismes et la relation avec la Commission de culture ;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'entente préparée à cet effet ;

Adoptée.

A 20h19, Mme la conseillère Sylvie Daigle reprend son siège à la table du Conseil.

**RÉSOLUTION
2010-02-064**

2.4.- Projet d'entente 91-314 réaménagement de six intersections sur la route 117 (rue Royale)

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente 91-314 concernant le réaménagement de six intersections sur la route 117 (rue Royale) avec le ministère des Transports du Québec ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'entente préparée à cet effet ;

Adoptée.

2.5.- Adoption du sondage de la Ville de Malartic

Ce point est reporté.

**RÉSOLUTION
2010-02-065**

2.6.- Prix d'excellence 2010 de l'administration publique du Québec

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Mme la directrice générale et trésorière, à signer les formulaires d'inscription pour la mise en candidature de la Ville de Malartic pour le prix d'excellence de l'administration publique du Québec dans les deux catégories suivantes :

- Prix Monde municipal;
- Prix Rayonnement international;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2010-02-066**

3.1.- Demande de servitude sur lot # 3 001 080

CONSIDÉRANT QUE suite au travail de relocalisation des constructions érigées réalisé par l'arpenteur-géomètre Marc Bergeron, ce dernier a relevé une non conformité, soit un empiètement du garage et du toit du garage dans la ruelle;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement est considéré mineur et ne nuit en aucune façon à la circulation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une servitude d'empiètement tant et aussi longtemps que le bâtiment existe, le tout tel que soumis dans le projet d'acte notarié de Me Caroline Cossette, notaire;

QUE le maire ou maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, les documents préparés à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-02-067**

3.2.- Demande de dérogation mineure de M. Ronnie Lauzon et Mme Hélène Brosseau : 491, 2^e Avenue

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 491, 2^e Avenue, Malartic (lot # 2 999 206 Cadastre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

du Québec) suite au certificat de localisation de M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation révèle certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une marge de recul latérale pour un bâtiment secondaire détaché et un empiètement dans la marge de recul avant pour un balcon;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul latérale de 55 cm pour un bâtiment secondaire détaché et un empiètement dans la marge de recul avant pour un balcon, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-02-068**

3.3.- Programme d'économie d'eau potable 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INSCRIRE la Ville de Malartic au programme d'économie d'Eau potable (PEEP) 2010 pour un montant de 410 \$ plus les taxes;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-02-069**

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1.- Publicité cahier économique : Revue Industrie & Commerce

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la publicité dans la revue Industrie & Commerce pour 1/3 de page au prix de 1 150 \$ plus les taxes;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-02-070**

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Appui hockey Filon Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Filon de l'Abitibi-Témiscamingue désire maintenir l'équipe à Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2003, le Filon de l'Abitibi-Témiscamingue est à Malartic ;

CONSIDÉRANT QU'il existe à Malartic le programme Sports-Études ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Filon de l'Abitibi-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Témiscamingue a démontré de la persévérance dans l'administration du Filon ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire que le Filon de l'Abitibi-Témiscamingue demeure à Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic croit que le Filon de l'Abitibi-Témiscamingue représente l'espoir sportif pour les jeunes de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic aide financièrement le Filon de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le conseil d'administration du Filon de l'Abitibi-Témiscamingue afin de maintenir l'équipe à Malartic ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-02-071

5.2.- Demande d'aide financière FEMO : salle de spectacles

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une demande au FEMO pour l'achat d'équipements pour la salle de spectacles au Centre culturel et récréatif;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-02-072

5.3.- Achat d'équipements de bar et salle cabaret : salle de spectacles

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le réaménagement budgétaire pour l'achat d'équipements de bar et salle de cabaret pour la salle de spectacles pour un montant maximum de 35 000 \$;

DE MANDATER Mme Suzanne Girard, coordonnatrice des loisirs, pour demander des prix auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires;

Adoptée.

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION
2010-02-073

7.1.- Contrat de service – Larouche Bureautique : Garage - Canon, IR-10251F



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUELER le contrat de services pour le photocopieur du garage municipal Canon IR-1025IF avec l'entreprise Larouche Bureautique;

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, Directrice générale et Trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat;

Adoptée

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- AFFAIRES NOUVELLES

**RÉSOLUTION
2010-02-074**

9.1.- Demande de l'église : vin d'honneur

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE un don à l'église St-Martin-de-Tours afin de commanditer le vin d'honneur pour un montant de 250 \$ pour le 36^e anniversaire du diocèse;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-02-075**

9.2.- Congrès de l'Union des municipalités du Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire André Vezeau, et madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, pour le congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec et de défrayer les frais d'inscriptions et de transport;

Adoptée.

10.0.- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

**RÉSOLUTION
2010-02-076**

12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

